



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 27 janvier,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/08 -

Date de la convocation municipale : 20 janvier 2022

**OBJET :**

**Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau dédié au Comité Communal Feux de Forêts**

Présents :

Mmes Natacha GRISONI – Véronique LEFUR – Mélanie GALVEZ – Virginie BOCCA - Karine BOUVET - Sophie KERNEN & MM. Alain BROUSSE - Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE - André BERTERO.

Absents excusés :

Alain GRANDGIRARD qui donne pouvoir à Mélanie GALVEZ

Olivier BEDUS qui donne pouvoir à Thierry MOPIN

Absents non excusés : Régine FARLIN

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le châssis du véhicule utilisé depuis plusieurs années par le Comité Communal Feux de Forêts avait été gravement endommagé durant la saison estivale 2021. A l'approche de l'été, les espaces boisés couvrant une bonne partie du domaine communal sont particulièrement vulnérables et exposés aux risques d'incendie, notamment en raison de leur grande fréquentation durant cette période.

La surveillance et la protection des forêts sont par conséquent les éléments majeurs de la mission d'intérêt général que s'est fixée la municipalité. A cet effet, celle-ci doit se donner les moyens matériels nécessaires à cette mission et acquérir dans les plus brefs délais un nouveau véhicule porteur d'eau. Le plan de financement suivant est proposé :

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant HT	Financements	Montant des financements	Taux (en %)
63 205,27 €	Conseil Départemental des B.D.R.	37 923,00 €	60 %
	Autofinancement communal	25 282,27 €	40 %
<b>Total H.T</b> 63 205,27 €	<b>Total Financement</b>	<b>63 205,27 €</b>	<b>100 %</b>

Après avoir examiné le devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation du projet précité,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention, la plus élevée possible,
- **FAIT** inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.



Le Maire d'AURONS

André BERTERO